

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2018

**Présents :** Mesdames COTTIER Evelyne, EDELIN Corinne et LE ROUX Murielle.

Messieurs LE TENIER Philippe, BOZEC Pascal, LE GUENNOU Thierry, AMEEL Philippe, GOURLAOUEN Claude, LAVOLE Patrice et LE BORGNE Yves.

**Absent(es) :** Mme KERVAGORET Magali qui a donné procuration M. AMEEL Philippe, Mme PENVEN Virginie qui a donné procuration à M. LE BORGNE Yves, Mme BERTIN Nathalie qui a donné procuration à M. LE GUENNOU Thierry et Mme ROUXEL Marie-Christine qui a donné procuration à M. LE TENIER Philippe.

**Secrétaire de séance :** Mme COTTIER Evelyne.

## 1 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Le Maire a proposé au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 de la **commune** accompagné des documents propres à justifier les propositions :

Dépenses / Recettes en section de fonctionnement pour 807 575,07 € et en section d'investissement pour 562 464,02 €.

**Service Assainissement :** il fut proposé de procéder dans les mêmes formes au vote du budget assainissement pour les montants suivants : Dépenses / Recettes en section de fonctionnement 99 421,00 € et 105 755,52 € en section d'investissement.

Les budgets primitifs 2018 commune et assainissement ont été approuvés à l'unanimité des membres de l'assemblée.

## 2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Maire a rappelé que conformément aux dispositions des articles L.1636B sexies et 1639 A du Code général des impôts, il appartenait au Conseil municipal de voter chaque année les taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Après avis de la Commission des Finances réunit le 26 mars 2018, le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2018.

Pour l'année 2018 les taux seront les suivants :

- Taxe d'habitation	:	13,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	17,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	37,77 %

Décision votée à l'unanimité.

## 3 - VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Maire a exposé à l'assemblée que la Commission des Finances réunie le 26 février dernier avait établi la liste des demandes de subventions pour un montant total de 7 650,00 €.

Il fut alors proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale	1 800,00 €
Association des Parents d'Elèves	2 500,00 €
A.S.Baye	2 000,00 €
Comité des Fêtes	700,00 €
F.N.A.C.A.	300,00 €
Société de Chasse	100,00 €
Association des lévriers de Cornouaille	100,00 €
Association des écuries de Locquillec	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 650,00 €</b>

Décision votée à l'unanimité

#### 4 - QUESTIONS DIVERSES

1 /Mme COTTIER Evelyne a présenté à l'assemblée le réseau Hyperlan inscrit au budget primitif 2018 de la commune.

Le but de ce projet est -entre autres- d'amener la WIFI à la salle polyvalente où l'accès internet est aujourd'hui quasi inexistant (cf annexe au présent compte rendu).

Il est important de noter que cet investissement sera lissé sur deux exercices (2018 et 2019).

Projet validé par l'assemblée.

#### 2/ Demande de subvention auprès du Département

Le Maire a exposé à l'assemblée les travaux à venir quant à la sécurisation de la voie communale sise route de la Madeleine au lieu-dit Locquillec, proche du camping et des écuries.

Dans le cadre des thématiques retenues par la Commission permanente du Conseil Départemental réunie le 5 février 2018, en particulier celle des aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public, le Maire souhaiterait solliciter et interroger le Département quant à une aide financière sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Ont validé le projet d'aménagement de sécurité présenté et autorisé le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Baye, le 6 avril 2018



La Secrétaire de séance,  
Evelyne COTTIER

## Projet HYPERLAN

### POSTULAT :

Amener la wifi à la salle polyvalente, où l'accès internet est aujourd'hui quasi inexistant.

Pour cela, nous nous sommes rapproché du service informatique de Quimperlé Communauté, qui nous a proposé un projet appelé « réseau HYPERLAN ».

Il s'agit d'une solution qui permet d'établir une connexion Ethernet point à point haut débit sans fil entre bâtiments, usines, caméras de surveillance IP, ... pour raccorder des réseaux ou des équipements Ethernet. La communication peut se faire directement de station à station ou par l'intermédiaire d'un noeud central.

2 autres solutions existent :

- ⇒ La fibre optique : projet « Bretagne Très Haut Débit » à destination des entreprises et des particuliers. Dans le cadre de collectivités, des installations particulières seront à mettre en place pour un coût annoncé à 120€/mois / bâtiment.
- ⇒ Des box individuelles pour chaque bâtiment à relier.

### NOS BESOINS :

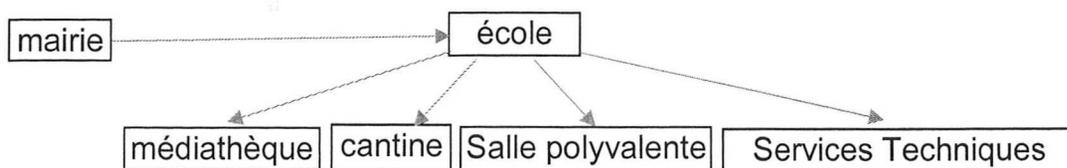
Après un état des lieux des installations existantes, les besoins identifiés sont :

- ⇒ Remettre à niveau la configuration de la salle informatique à l'école avec l'installation de boîtiers sécurisés.
- ⇒ Mettre en place un système de sauvegarde externe des données de la mairie, à l'école (en cas d'incendie).
- ⇒ Amener la wifi à la salle polyvalente (point de départ de notre projet) et à la cantine (passages des commandes, pour lesquels la cantinière doit venir en mairie).

Le tout, avec des réseaux séparés mairie / école / salle polyvalente via un switch multi-port.

### PROJET :

L'étude faite permettrait les liens suivants :



### SECURITE :

Ce système accessible après saisie de son adresse mail, permet de répondre à l'obligation faite d'assurer la fourniture, aux autorités compétentes, des données liées aux connexions : qui ? à quelle heure ? combien de temps ?

Il est également possible d'y adjoindre des contrôles parentaux.

### QUALITE DU SIGNAL / SANTE :

Les antennes installées émettent un signal à 450 Mbits/seconde, là où un signal de box individuel est plutôt à 15 Mbits/seconde. Même avec une perte de signal, sur la longueur, celui-ci permettra une réception suffisante.

Quant aux ondes émises, la puissance de ces liaisons sans fil reste inférieure à celles émises par une box individuelle.

**COÛT :**

Le service informatique de Quimperlé Communauté nous a établi un chiffrage du projet à **5518€**. Ce montant comprend le matériel (antennes, bornes wifi, câbles, ports) ainsi que les frais d'installation.

Ce projet nous permettrait de supprimer les connexions internet actuelles pour la bibliothèque et l'école, soit une économie, sur la base des tarifs Orange actuels, de 1250 €/an.

Avec l'économie générée, le projet HYPERLAN est amortissable en 53 mois, soit 4 ans et demi.

Par rapport à l'installation de box avec abonnements pour tous les points qui aujourd'hui en sont dépourvus : cantine / salle polyvalente / services techniques) une économie, sur la base des tarifs Orange actuels, de 2977 €/an est à prendre en compte.

Avec l'économie générée, le projet HYPERLAN est ici, amortissable en 22 mois, soit moins de 2 ans.

Il est également possible de lisser cet investissement sur 2 exercices (2018 et 2019) en scindant le projet en 2 tranches de travaux :

1. TRANCHE 1 => 2018 : mise en place des installations :

- => mairie / école

- => remise à niveau de la salle informatique à l'école

- => école / salle polyvalente

- => école / cantine

et préparation et passage des câbles pour la médiathèque et les services techniques.

2. TRANCHE 2 => 2019 : mise en place des installations à la médiathèque puis aux services techniques.